

Suède et du Canada. L'Inde était aussi l'une des principales cibles des offres de « crédit mixte » et d'autres mécanismes combinant l'aide et le crédit à l'exportation, notamment de la France et de l'Italie.

En 1992, de nouvelles disciplines sur le financement des exportations ont été négociées au sein de l'OCDE (les règles de « consensus »), en vertu desquelles la plupart des projets d'énergie sont déclarés « inéligibles » à toute forme d'aide liée, sauf s'il s'agit « d'aide pure ». Malgré le scepticisme enregistré dans certains milieux, ces disciplines semblent tenir — seulement cinq crédits d'aide liée consentis à l'Inde avaient été contestés en vertu des nouvelles règles jusqu'en mars 1995. C'est là une bonne nouvelle pour les fournisseurs canadiens puisqu'il n'existe quasiment aucune source canadienne d'aide financière aux projets d'investissement ou de crédit mixte. Cela veut dire que les exportateurs canadiens ne devraient normalement pas être désavantagés s'ils peuvent offrir du financement standard de type SEE.

Il est cependant plus important de comprendre que la situation de l'Inde elle-même a changé. La demande d'investissement dans le secteur de l'électricité est largement supérieure à tous les montants d'aide étrangère que des pays donateurs seraient prêts à fournir, et il n'est pas question de financement de faveur lorsqu'on parle de PEI, le segment du marché qui connaît la croissance la plus rapide.

Par ailleurs, les principales sources d'aide « publique » au développement, soit la Banque mondiale et la *Banque asiatique de développement*, exigent des appels d'offres concurrentiels (bien qu'il puisse y avoir souvent aussi du cofinancement par les organismes de crédit à l'exportation). L'Inde peut également en principe bénéficier, pour ses achats à l'étranger, de crédits du Overseas Economic Cooperation Fund du Japon (qui représente jusqu'à 50 p. 100 de toute l'aide

bilatérale à l'industrie de l'électricité) et des mécanismes de cofinancement de son EximBank.

L'arrivée des PEI amène à mettre maintenant plus l'accent sur le financement « novateur ». Comme les PEI sont généralement établis selon le système du recours limité, qu'ils doivent être largement financés par l'étranger et qu'ils peuvent réunir un grand nombre de participants de plusieurs pays, réaliser un montage financier à leur intention est une chose complexe qui devient peu à peu une spécialité en soi. C'est l'une des raisons pour lesquelles il est généralement conseillé aux firmes canadiennes souhaitant participer à des PEI de collaborer avec une entreprise chef de file ou avec un consortium international.

## Sources de financement

*Les banques multilatérales de développement* — la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement (Encadrés 3.6 et 3.7) — sont traditionnellement des sources importantes de financement pour l'industrie de l'électricité de l'Inde. Au cours des deux dernières années, et de concert avec certaines agences d'aide bilatérale, elles ont changé d'orientation en s'écartant du financement direct de projets particuliers pour encourager — ou exiger — la réforme des SEB, plus d'investissements dans le secteur de la transmission et de la distribution, et une participation élevée du secteur privé.

Les contrats relatifs aux projets bénéficiant de crédits des BMD sont assujettis à des appels d'offres concurrentiels internationaux. Toutefois, pour « démultiplier » l'effet de leur financement, ces banques ont de plus en plus recours à des mécanismes de cofinancement dans le cadre de montages financiers globaux. Les fournisseurs de matériel et de services peuvent donc être invités à inclure dans leurs propositions une offre de financement de leurs agences de crédit à l'exportation ou d'une autre source. La SEE a